



Candiac, ville en devenir, ville d'avenir

Au nom du conseil municipal, il me fait plaisir de vous soumettre le budget 2011 de la Ville de Candiac qui a été adopté lors de la séance spéciale du 6 décembre dernier. Il s'établit à 32 610 490 \$, ce qui représente une augmentation de 10,6% comparativement à 2010.

En dépit d'une analyse serrée des dépenses de la ville, notre contribution obligatoire mais essentielle aux différentes quotes-parts est responsable de près de 30% de l'augmentation de notre budget. La participation de Candiac à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au transport en commun (AMT, CIT et Tarso), à la Régie intermunicipale de police Roussillon, à la Régie d'assainissement des eaux et à la MRC de Roussillon représente à elle seule une dépense de 6,6 M \$, soit presque 1 M \$ de plus que l'an dernier.

Ainsi, afin de faire face à la hausse des dépenses, le taux de taxation passe de 0,66 \$ à 0,68 \$ du 100 \$ d'évaluation. Malgré cette légère augmentation, Candiac demeure l'une des villes de la région métropolitaine dont le taux de taxes se situe parmi les plus bas.

L'orientation du budget 2011 « Ville en devenir, ville d'avenir » est significative ; le développement spectaculaire dont Candiac fait l'objet depuis la dernière décennie a modifié son profil démographique, économique et même géographique. Le conseil municipal est conscient de l'importance de gérer cette croissance de façon responsable et c'est pourquoi nous maintiendrons une approche prudente tout en démontrant un esprit visionnaire. La qualité des services que nous dispensons aux citoyens demeure notre objectif premier et toutes nos actions tendent vers son atteinte.

Lecture faite à Candiac, le 6 décembre 2010

English version on back cover

BUDGET 2011



J'ai l'honneur et le plaisir de diriger la destinée de Candiac, à titre de maire, depuis maintenant 17 ans. Ma longue expérience fait de moi un spectateur privilégié de la scène municipale; je peux ainsi affirmer, avec fierté, que Candiac offre une qualité de vie exceptionnelle à ses citoyens et qu'avec le support de mes collègues conseillers municipaux, nous avons la ferme intention de maintenir ce haut standard.

À l'intérieur de ce feuillet, nous vous présentons les principaux éléments du budget équilibré de notre municipalité. Je vous invite à consulter notre Service des finances si vous souhaitez des informations supplémentaires. Vos commentaires, qu'ils soient adressés à vos élus ou au personnel, sont toujours appréciés.

En guise de conclusion, j'aimerais remercier chacun des employés pour leur apport au succès de notre bonne renommée. Ils forment une équipe formidable, dont chaque membre a à cœur les intérêts des Candiacois. À l'instar du conseil municipal, leur préoccupation première est le bien-être des citoyens.

À vous tous, j'offre mes meilleurs vœux en ce début d'année. Que la santé, le succès et l'amour soient au rendez-vous à chaque jour !

Le maire,

André J. Côté



DÉPENSES

TOTAL DES DÉPENSES 32 610 490\$

Hygiène du milieu	5 806 225 \$	18 %
Transport	5 235 580 \$	16 %
Administration générale	4 513 910 \$	15 %
Sécurité publique	4 688 830 \$	14 %
Loisirs et culture	4 049 975 \$	12 %
Remboursement de la dette à long terme	3 303 000 \$	10 %
Frais de financement (intérêt sur la dette)	3 334 700 \$	10 %
Aménagement, urbanisme et développement	1 235 770 \$	4 %
Affectations	442 500 \$	1 %

TAUX DE TAXE DU 100 \$ D'ÉVALUATION

	2010	2011
RÉSIDENTIEL (TAUX DE BASE)	0,66	0,68
Répartition générale	0,433	0,430
Assainissement des eaux usées	0,030	0,028
Transport en commun	0,060	0,070
Communauté métropolitaine de Montréal	0,018	0,017
Régie intermunicipale de police Roussillon	0,119	0,135
TAUX IMMEUBLES, 6 logements et plus	0,66	0,68
TAUX IMMEUBLES, commercial et industriel	1,95	1,97
TAXE SUR TERRAIN VACANT desservi	1,32	1,36

TARIFS EAU ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2010	2011
RÉSIDENTIEL		
Eau - unifamiliale & condo	150 \$	167 \$
Eau - multifamiliale	142 ⁵⁰ \$	158 ⁶⁵ \$
Eau - piscine	30 \$	30 \$
Matières résiduelles	200 \$	235 \$
COMMERCIAL ET INDUSTRIEL		
Eau - local	150 \$	167 \$

IMPACT DE L'AJUSTEMENT DES TAXES

	Nombre d'unités	Pourcentage
90 % des résidences auront une augmentation inférieure à 150 \$ en 2011. Les revenus de taxes foncières seront limités à 3 %.		
Entre 0 \$ et 100 \$	2778	44,18 %
Entre 101 \$ et 150 \$	2898	46,09 %
Entre 151 \$ et 200 \$	501	7,97 %
Plus de 201 \$	111	1,77 %
Total:	6 288	100 %

CANDIAC... POUR LONGTEMPS

La Ville de Candiac poursuit son programme d'aide « Candiac pour longtemps » qui s'adresse aux propriétaires résidents de 65 ans et plus qui désirent demeurer dans leur maison. Les propriétaires admissibles ont ainsi la possibilité de reporter jusqu'au moment de la vente de leur propriété, le montant équivalant à l'augmentation des taxes foncières.

Pour savoir si vous êtes éligible et pour connaître les modalités, contactez le Service des finances au 450 444-6040.

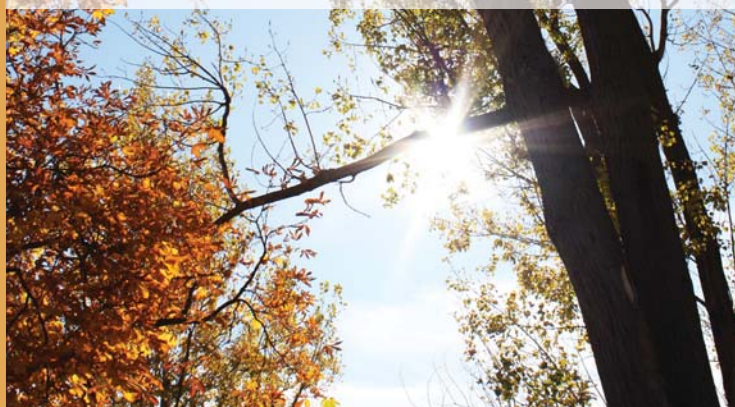


RÔLE D'ÉVALUATION... EN UN CLIC

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de consulter sur Internet le rôle d'évaluation des résidences de Candiac. Allez sur www.ville.candiac.qc.ca et sous « Services en ligne », cliquez sur *Consultation du rôle d'évaluation*.

NOTE : Ce dépliant est un document d'information et, en aucun cas, il ne remplace le texte du règlement qu'il résume. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le règlement #1221, disponible à l'hôtel de Ville de Candiac. Seul le texte dudit règlement a une valeur légale.

Référence : Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), article 70 et suivants.



D É P E N S E S E N I M M O B I L I S A T I O N S

▼ PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) est un plan d'investissement qui assure le maintien et la qualité des actifs municipaux. Il permet au conseil municipal de prévoir les investissements majeurs et leur financement pour les trois années à venir. Le programme triennal est d'abord un outil de planification; son adoption n'entraîne nullement l'obligation de réaliser tous les projets énoncés. Chacun doit d'abord être soumis au conseil pour étude et adoption.

POUR 2011, LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS SONT :

Acquisition d'une scène extérieure - parc de la Promenade.....	750 000 \$
Aménagement paysager - parc de Cherbourg	500 000 \$
Aménagement piste cyclable et stationnement - parc Haendel	360 000 \$
Infrastructures dans secteur résidentiel « Vallées de Provence »	4 000 000 \$
Reconstruction du chalet de la piscine Haendel.....	400 000 \$
Reconstruction de la chaussée - rang Saint-André	525 000 \$
Réfection de la chaussée - boulevard Montcalm Sud	3 165 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL

2011	20 050 756 \$
2012	15 301 354 \$
2013	12 075 000 \$
TOTAL	47 427 110 \$

▼ MESSAGES D'INTÉRÊT POUR LES PROPRIÉTAIRES

► QUAND DOIS-JE PAYER MES TAXES ?

Pour un compte de taxes de plus de 300 \$:

- 1^{er} versement : le 9 février 2011
- 2^e versement : le 15 juin 2011

Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins

- un seul versement au plus tard le 9 février 2011.

Il n'y aura aucun rappel pour le 2^e versement. Ainsi, afin d'éviter les frais d'intérêts et les pénalités de retard, nous vous suggérons de joindre au 1^{er} paiement un chèque postdaté au montant du 2^e versement.

► COMMENT PUIS-JE PAYER MES TAXES ?

Par la poste :

Faites parvenir vos chèques ainsi que vos coupons détachables correspondants aux dates d'échéance :

Ville de Candiac
Service des finances et de l'informatique
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac J5R 3L8

Prévoir un délai de livraison postal suffisant afin que nous recevions votre paiement avant la date d'échéance.

Par Internet :

Il n'est pas possible de payer via le site de la Ville de Candiac, mais plutôt par celui de votre institution financière. Pour chaque paiement, vous devez inscrire comme numéro de référence le numéro de matricule (en haut à droite sur le coupon d'échéance).

Prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière afin que la date d'échéance soit respectée.

En personne :

Vous pouvez vous présenter à l'hôtel de ville et payer en argent comptant, par chèque ou par carte de débit bancaire.

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h – de 13 h à 16 h 30
Le vendredi, de 8 h 30 à 13 h

Vous pouvez également déposer une enveloppe contenant vos chèques et coupons détachables dans la chute à courrier située à l'entrée principale de l'hôtel de ville.

Par votre créancier hypothécaire :

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, assurez-vous auprès de celui-ci que les paiements seront effectués au plus tard à la date d'échéance. La plupart du temps, vous devez leur transmettre une copie de votre compte de taxes.

► QUE FAIRE SI J'AI DÉJÀ VENDU MA PROPRIÉTÉ ?

Si vous n'étiez plus propriétaire au 31 décembre 2010, vous devez nous retourner ce compte de taxes le plus tôt possible à l'adresse suivante :

Ville de Candiac
Service des finances et de l'informatique
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac J5R 3L8

► MES TAXES SONT-ELLES DÉDUCTIBLES D'IMPÔT ?

Il se peut que vous puissiez bénéficier d'un crédit d'impôt par rapport à vos taxes municipales. Veuillez conserver votre compte de taxe ou une copie que vous pourrez utiliser dans la préparation de votre déclaration d'impôt puisque aucun reçu ne sera émis.

CANDIAC, AN EVOLVING CITY LOOKING AHEAD

On behalf of the municipal council, I am pleased to submit the 2011 budget for the City of Candiac adopted at the special council meeting held on December 6th. An amount of \$32,610,490 was approved, representing a 10.6% increase over 2010.

In spite of a detailed analysis of city expenses, our mandatory though essential financial contribution to the various paramunicipal organizations is responsible for 30% of this increase. Candiac's participation in the Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), in the public transport system (AMT, CIT and TARSO), in the Régie intermunicipale de police Roussillon, in the Régie d'assainissement des eaux as well as in the MRC de Roussillon accounts for 6.6 M \$ which is close to 1 M \$ more than last year.

In order to sustain the rising costs, the actual tax rate of \$ 0.66 will go up to \$ 0.68 for each \$ 100 evaluation. Despite this slight increase, Candiac remains part of the few cities in the Metropolitan area that offers one of the lowest tax rate.

The new budget's direction — An evolving city looking ahead — is significant: our city's spectacular development of the last decade has changed its demographic, economic and geographic profiles.

The municipal council is aware of the importance of managing this growth in a responsible way and that is why we will keep a prudent approach while showing a sense of vision. Providing quality services to our citizens remains our primary objective and all of our actions are directed towards achieving this goal.

As mayor, I have had the honour and privilege of leading the destiny of Candiac for 17 years. This vast experience gives me the opportunity to be a privileged spectator of the municipal scene and I can proudly affirm that Candiac offers an exceptional quality of life to its citizens. With the support of my colleagues at City council, I have the firm intention of maintaining this high standard.

Within these pages, we present the main features of our city's balanced budget. Should you have any questions, do not hesitate to contact a member of our finance department. Your comments are always welcome, whether they are addressed to your counsellor or to our personnel.

To conclude, I would like to thank each of our employees for their contribution to the success of our city's good name. They form a fantastic team who takes to heart the interests of Candiac residents. Their first concern, as well as that of members of City Council, is the well being of the citizens.

To all of you, I offer my warmest wishes for the New Year. May health, success and love be part of your everyday life.



André J. Côté
Mayor

Duly read in Candiac on December 6, 2010

DO YOU OWN A HOUSE? IF SO, THE FOLLOWING CONCERNS YOU.

►WHEN DO I HAVE TO PAY MY TAXES?

1st instalment: February 9, 2011 2nd instalment: June 15, 2011

- There will be no reminder for the second instalment. Consequently, to avoid interest fees and penalties, it is advisable to send, along with the first instalment, a post dated cheque representing the second instalment.

Notice: A municipal tax invoice under \$300 must be paid in full no later than February 9, 2011.

►HOW DO I PAY MY TAXES?

By mail:

City of Candiac, 100, Montcalm Boulevard North Candiac, J5R 3L8

- Attach the coupon to your post dated cheques;
- Allow for sufficient postal delivery time.

Online payments :

It is not possible to pay directly through our Web site. However; you can do it through your financial institution's web site.

- For each payment, please indicate the registration number shown at the top right of the detachable part of your invoice;
- Give your financial institution sufficient time to process your transaction.

In person:

At City Hall, during opening hours. We accept cash, cheques and Interac payments.

- You may also deposit, at all times, your cheques and detachable coupon in the mail drop located at the main entrance of City Hall.

Opening hours:

Monday to Thursday:

8:30 AM to noon and 1 PM to 4:30 PM

Friday:

8:30 AM to 1 PM

Through your mortgage creditor :

If your taxes are paid by a mortgage creditor, you must ensure that he sends the payments no later than the due dates. Generally, you would give him a copy of your municipal tax invoice.

►WHAT IF I ALREADY SOLD MY PROPERTY ?

If you are no longer the owner of your house on December 31, 2010, please send us back the tax invoice as soon as possible to the following address:

City of Candiac
Services des finances et de l'informatique
100, Montcalm Boulevard North
Candiac (Quebec) J5R 3L8

►ARE MY MUNICIPAL TAXES DEDUCTIBLE FROM MY INCOME TAX?

If you are entitled to a tax credit, please enclose a copy of your municipal tax bill when sending your income tax forms as the City of Candiac does not issue receipts.